

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Dernière modification le 10/04/2023

Il est important de lire, comprendre et accepter chacun des termes qui suivent, car toute utilisation des Services et tout accès au Site internet et à l'Application sont régis par les présentes Conditions générales d'utilisation. En utilisant les Services, le Bénéficiaire reconnaît avoir été parfaitement informé par Monizze et accepte sans réserve les présentes Conditions générales d'utilisation.

Ce Préambule fait partie intégrante des Conditions générales d'utilisation.

ARTICLE 1 Définitions

Aux fins des présentes conditions d'utilisation, les mots suivants ont, lorsqu'ils sont utilisés avec une majuscule, et sauf si le contexte commande une interprétation différente, la signification suivante :

Application : l'application mobile de Monizze, que le Bénéficiaire peut télécharger sur son appareil mobile (smartphone), et qui lui permet d'accéder à son Profil myMonizze, d'obtenir des informations sur les Services, tout en bénéficiant de diverses fonctionnalités, visées dans les Modalités Pratiques.

Bénéficiaire : un employé, un ouvrier ou toute autre personne travaillant pour l'Employeur et explicitement indiquée par l'Employeur comme étant en droit de recevoir des Titres au format électronique (Titres-Repas, Eco-Chèques, Chèques-Cadeaux, Chèques-Consommation, Prime Corona et/ou Prime Pouvoir d'Achat) et ce en accord avec la législation belge en vigueur ainsi que les conditions d'éligibilité, ou comme étant en droit de recevoir d'autres services de Monizze. Le Bénéficiaire devient utilisateur du système Monizze dès l'utilisation des Services de Monizze suivant les présentes Conditions.

Carte : support individuel et personnel au Bénéficiaire permettant l'autorisation en ligne d'un paiement auprès d'un Marchand, depuis son Compte Bénéficiaire. Les Cartes émises par Monizze sont compatibles pour l'autorisation des transactions des Titres-Repas, des Eco-Chèques, des Chèques-Cadeaux, des Chèques-Consommation, la Prime Corona et/ou la Prime Pouvoir d'Achat. La Carte doit être activée par le Bénéficiaire conformément aux Modalités Pratiques.

Compte Bénéficiaire : la monnaie électronique émise par Monizze contre la remise de fonds de l'Employeur du Bénéficiaire, représentant une créance sur Monizze et permettant l'utilisation du service de paiement mis à disposition par Monizze, conformément à la législation applicable. Le Compte Bénéficiaire est un compte alimenté directement par l'Employeur. L'utilisateur de ce compte est le Bénéficiaire.

On distingue notamment :

- Le Compte Bénéficiaire Titre-Repas : variété de Compte Bénéficiaire constitué sous la forme d'une banque de données dans laquelle un certain nombre de titres-repas électroniques pour un Bénéficiaire sont enregistrés et gérés par Monizze selon les modalités prévues dans la législation applicable.
- Le Compte Bénéficiaire Eco-Chèques : variété de Compte Bénéficiaire constitué sous la forme d'une banque de données dans laquelle un certain nombre d'Eco-Chèques électroniques pour un Bénéficiaire sont enregistrés et gérés par Monizze selon les modalités prévues dans la législation applicable.
- Le Compte Bénéficiaire Chèques-Cadeaux : variété de Compte Bénéficiaire constitué sous la forme d'une banque de données dans laquelle un certain nombre de Chèques-Cadeaux électroniques pour un Bénéficiaire sont enregistrés et gérés par Monizze selon les modalités prévues dans la législation applicable.
- Le Compte Bénéficiaire Prime Corona / Chèques-Consommation : variété de Compte Bénéficiaire constitué sous la forme d'une banque de données dans laquelle un certain nombre de Chèques-Consommation électroniques et/ou la Prime Corona pour un Bénéficiaire sont enregistrés et gérés par Monizze selon les modalités prévues dans la législation applicable.

- Le Compte Bénéficiaire Prime Pouvoir d'Achat : variété de Compte Bénéficiaire constitué sous la forme d'une banque de données dans laquelle un certain nombre de Prime Pouvoir d'Achat électronique pour un Bénéficiaire sont enregistrés et gérés par Monizze selon les modalités prévues dans la législation applicable.

Profil myMonizze : Interface sécurisée dédiée au Bénéficiaire contenant des informations relatives à son Compte bénéficiaire, ainsi que l'accès à divers Services et fonctionnalités proposés par Monizze. Le Profil myMonizze est accessible par le Bénéficiaire via l'Application et le Site sécurisé myMonizze, activé par le Bénéficiaire conformément aux Modalités Pratiques.

Conditions : les présentes conditions d'utilisation qui encadrent principalement l'émission des Titres électroniques et les paiements effectués par le Bénéficiaire au moyen de la Carte ou de tout autre moyen de paiement électronique ou service proposé par Monizze, tout en régissant également l'accès et l'utilisation du Site, du Site sécurisé myMonizze et de l'Application

Employeur : la société commerciale ou non, cliente de Monizze, respectant les Conditions Générales de Monizze, qui emploie le Bénéficiaire et lui a octroyé des Titres émis par Monizze ou tout autre service fourni ou distribué par Monizze.

Login et Mot de Passe : login et mot de passe communiqués par Monizze permettant d'accéder aux Services et fonctionnalités ainsi qu'au Profil myMonizze

Marchand : tout commerçant ou artisan, personne physique ou morale, ayant conclu un contrat d'acceptation pour le ou les instrument(s) de paiement émis par Monizze donnant accès au Compte Bénéficiaire conformément à la législation applicable.

Modalités Pratiques : les Modalités pratiques d'utilisation des Services telles qu'elles figureront à tout moment sur le Site Internet et l'Application. Ces Modalités Pratiques seront mises régulièrement à jour. Les fonctionnalités proposées sur le site, application mobile, brochure d'information, et les procédures proposées par Monizze font partie intégrante des Modalités Pratiques.

Monizze : Monizze SA, société anonyme agréée en tant qu'établissement émetteur de titres-repas électroniques, d'éco-chèques électroniques, de chèques consommation électroniques, Prime Corona électronique et Prime Pouvoir d'Achat, ayant son siège social à 1150 Bruxelles, 18 avenue Roger Vandendriessche et inscrite au registre des personnes morales sous le numéro TVA BE 0834.013.324 (e-mail : info@Monizze.be). Monizze est soumise au contrôle du SPF Economie, Bld du roi Albert II, 16 North Gate III, 1000 Bruxelles - <http://economie.fgov.be>.

Site sécurisé myMonizze : Espace sécurisé du Site Internet désigné par Monizze, accessible via le site myMonizze.be, permettant au Bénéficiaire d'accéder à son Profil myMonizze, d'obtenir des informations sur les Services, tout en bénéficiant de diverses fonctionnalités, visées dans les Modalités Pratiques

Services : le service de paiement de Monizze et tous les autres services annexes proposés par Monizze, tels qu'ils seront spécifiés dans les Modalités Pratiques.

Site Internet : le site internet de Monizze www.Monizze.be.

Solde : solde de monnaie électronique disponible dans le Compte Bénéficiaire d'un Bénéficiaire, c'est-à-dire la valeur nominale des fonds initialement versés par l'Employeur à Monizze, moins la valeur de l'ensemble des paiements effectués par le Bénéficiaire en utilisant le système de paiement proposé par Monizze.

Titres : Titre-Repas, Eco-Chèque, Chèque-Cadeau, Chèque-Consommation, Prime Corona ou Prime Pouvoir d'Achat émis par Monizze (ou tout autre produit futur ou service additionnel émis par Monizze) permettant l'autorisation en ligne d'un paiement auprès d'un Marchand, étant entendu que le Bénéficiaire ne peut employer les Titres que pour le paiement de produits et services prévus par la législation applicable au type de titre concerné.

Titre-Repas : Les titres-repas électroniques émis par Monizze en qualité d'éditeur agréé, sous la marque Monizze, tels que régis par l'article 19bis de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs, par les articles 183 à 185 de la loi du 30 décembre 2009 portant des dispositions diverses ainsi que par l'arrêté royal du 12 octobre 2010 fixant les conditions d'agrément et la procédure d'agrément pour les éditeurs des titres-repas sous forme électronique, exécutant les articles 183 à 185 de la loi du 30 décembre 2009 portant des dispositions diverses.

Eco-Chèques : Les éco-chèques électroniques émis par Monizze, en qualité d'éditeur agréé, sous la marque Monizze, tels que régis par l'article 19quater de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs, par les articles 183 à 185 de la loi du 30 décembre 2009 portant des dispositions diverses ainsi que par l'arrêté royal du 12 octobre 2010 fixant les

conditions d'agrément et la procédure d'agrément pour les éditeurs des titres-repas sous forme électronique, exécutant les articles 183 à 185 de la loi du 30 décembre 2009 portant des dispositions diverses.

Chèques-Cadeau : Les cadeaux sous forme de chèques électroniques émis par Monizze, sous la marque Monizze, et remis aux Bénéficiaires à certaines occasions déterminées, tels que régis par l'article 19, § 2, 4°, de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs.

Chèques-Consommation : Les chèques consommation électroniques, émis par Monizze, sous la marque Monizze, tels que prévus par l'arrêté royal du 12 octobre 2010, modifié par la loi du 31 juillet 2020, portant modification de diverses dispositions en vue de l'introduction du bon de consommation électronique.

Prime Corona : La Prime Corona électronique, émise par Monizze, sous la marque Monizze, telle que prévue par l'Arrêté Royal du 12 octobre 2010, modifié par l'Arrêté Royal de juillet 2021, portant modification de diverses dispositions en vue d'introduire la Prime Corona électronique.

Prime Pouvoir d'Achat : La Prime Pouvoir d'Achat électronique, émise par Monizze, sous la marque Monizze, telle que prévue par l'Arrêté Royal du 12 octobre 2010, modifié par l'Arrêté Royal de mai 2023, portant modification de diverses dispositions en vue d'introduire la Prime Pouvoir d'Achat électronique.

ARTICLE 2 Objet et champ d'application

Monizze organise un service de paiement électronique de type « Titre-Repas », « Eco-Chèque », « Chèque-Cadeau », « Chèque-Consommation », « Prime Corona » et/ou Prime Pouvoir d'Achat permettant aux Bénéficiaires de donner instruction à Monizze, en utilisant la Carte ou tout autre moyen de paiement électronique proposé par Monizze, d'exécuter un paiement sous la forme de transfert de monnaie électronique en faveur de tiers, à concurrence du solde disponible sur leur Compte Bénéficiaire au moment de cette instruction et conformément à la loi en vigueur applicable au type de Titre concerné.

Monizze peut également offrir d'autres services annexes, les cas échéant en partenariat avec tiers, tels que spécifiés dans les Modalités Pratiques. Ces services sont soumis, le cas échéant, à des conditions contractuelles particulières et/ou, en tout état de cause, aux présentes Conditions générales d'utilisation. En cas d'incohérence ou de contradiction entre les conditions contractuelles particulières et les présentes Conditions générales d'utilisation, les conditions contractuelles particulières prévalent.

Monizze peut, sans être redevable d'aucune indemnisation, apporter aux Services toutes modifications ou améliorations qu'elle juge utiles ou nécessaires afin d'assurer la continuité, le développement et la sécurisation de ses Services, notamment en vue d'adapter ses Services aux standards techniques ou à toute modification légale ou réglementaires susceptible d'impacter la fourniture des Services.

Les présentes Conditions régissent l'utilisation des Services par les Bénéficiaires. Elles sont consultables à tout moment sur le Site Internet et l'Application. Monizze recommande au Bénéficiaire d'imprimer ces Conditions ou de les enregistrer sur le disque dur de son ordinateur.

Les dispositions pertinentes des présentes Conditions régissent également l'accès au Site internet par tout utilisateur qui n'aurait pas la qualité de Bénéficiaire.

ARTICLE 3 Capacité

Le Bénéficiaire déclare expressément avoir la capacité juridique pour utiliser les Services et/ou avoir reçu les autorisations requises de son Employeur pour utiliser les Services et garantit Monizze contre toute responsabilité pouvant résulter pour elle de l'utilisation des Services en méconnaissance du présent Article 3.

ARTICLE 4 Conditions d'utilisation des Services

4.1 Remise de fonds et activation du moyen de paiement

Lorsque l'Employeur du Bénéficiaire a signé un contrat de service avec Monizze, Monizze émettra au nom du Bénéficiaire indiqué par l'Employeur une Carte ou, pour certains services, créera uniquement un Profil myMonizze spécifique au Bénéficiaire. Le cas échéant la carte sera envoyée à l'adresse communiquée par l'Employeur et distribuée sous les soins de l'Employeur. L'Employeur a la responsabilité de la bonne distribution des Cartes, et en particulier de formellement identifier le membre de son personnel, soit le Bénéficiaire, lors de la distribution des nouvelles cartes. Dès réception de la Carte, il sera demandé au Bénéficiaire de l'activer selon les Modalités Pratiques. A ce moment, le Bénéficiaire peut également accéder au Site Sécurisé myMonizze ou à l'Application en vue d'activer son Profil myMonizze.

La remise de fonds à Monizze par l'Employeur s'opérera selon les conditions fixées au contrat de services signé entre l'Employeur et Monizze. Le montant versé sur ce Compte Bénéficiaire a une validité limitée dans le temps, en fonction de la législation applicable au Titre concerné. La date d'expiration peut être amendée suite à (1) une déclaration à l'HelpDesk de Monizze, sur le Site sécurisé myMonizze ou sur l'Application, en cas de vol ou de perte ou (2) une indisponibilité de nos systèmes imputable à Monizze.

Monizze confirmera ensuite au Bénéficiaire que son Compte Bénéficiaire a été crédité par l'envoi d'un SMS si l'option SMS a été choisie par l'Employeur et à la condition que le Bénéficiaire ait renseigné un numéro de téléphone mobile valide lors de l'activation de sa Carte ou de son Profil myMonizze. Si l'Employeur n'a pas activé l'option SMS, le Bénéficiaire sera notifié par email à la condition d'avoir renseigné une adresse email valable lors de l'activation de sa Carte ou de son Profil myMonizze. A défaut, aucune notification ne pourra lui être envoyée.

Dans certains cas particuliers, l'Employeur aura la possibilité de demander à Monizze d'activer les comptes de tous ou certains de ses Bénéficiaires. Dans ce cas, l'Employeur se fait fort d'informer ses Bénéficiaires des présentes Conditions et de l'acceptation par ces derniers.

En aucun cas les données d'email et de téléphone mobile, ou encore le détail des transactions du Bénéficiaire ne seront communiquées à l'Employeur.

Le Bénéficiaire pourra consulter son Solde et la validité des Titres comme indiqué dans les Modalités Pratiques.

Monizze peut par ailleurs communiquer au Bénéficiaire un Code ou mot de passe par envoi d'un message SMS sur son numéro de téléphone portable ou à son adresse email.

Monizze reste en tout temps le propriétaire des moyens de paiement fournis sous la marque Monizze. Le Bénéficiaire, titulaire d'un moyen de paiement compatible est en tout temps responsable de l'utilisation de ce moyen de paiement et s'engage à en faire une utilisation en « bon père de famille ». Il est également responsable en cas de perte, de vol ou d'endommagement du moyen de paiement.

4.2 Conditions de paiement

La monnaie électronique est destinée au paiement sous forme de transfert de monnaie électronique à des Marchands, acceptant les moyens de paiements émis par Monizze, selon les modalités et dans les limites prévues dans les Modalités pratiques et la législation applicable.

Le paiement peut s'opérer au moyen de la Carte, à travers le terminal de paiement présenté au Bénéficiaire par le Marchand. Il peut également avoir lieu sans recourir à la Carte, à travers le site internet ou l'application du Marchand, moyennant l'utilisation de son Compte Bénéficiaire associé à son Profil myMonizze. L'utilisation de la Carte et du paiement électronique est décrite dans les Modalités Pratiques.

Les transactions de paiement d'un Marchand au moyen des Titres électroniques émis par Monizze sont traitées en ligne.

Toute instruction de paiement reçue par Monizze fait l'objet de contrôles préalables avant son exécution par Monizze, afin de vérifier si l'instruction de paiement est valable. Ces contrôles sont notamment relatifs au Solde enregistré auprès de Monizze dans le Compte Bénéficiaire du Bénéficiaire.

Une fois les contrôles de validité effectués, si l'instruction de paiement est valable, le paiement sera définitivement exécuté par Monizze. Il deviendra à cet instant irrévocable, le Bénéficiaire ne pouvant donc plus en demander l'annulation. Monizze enregistrera définitivement et irrévocablement le paiement dans sa base de données informatique en diminuant le Solde dont dispose l'initiateur du paiement auprès de Monizze du montant payé et en augmentant le Solde dont dispose le récepteur du paiement auprès de Monizze.

Si l'instruction de paiement n'est pas valable, le paiement ne sera pas exécuté et Monizze en informera l'initiateur de l'instruction de paiement.

Au moment de leur utilisation, les Titres-Repas, Eco-chèques, Chèques-Cadeau, Chèques Consommation, Prime Corona et Prime Pouvoir d'Achat sous forme électronique sont fractionnables. Lors d'un paiement, Monizze respecte le principe « first-in-first-out » : il utilise par priorité le Titre concerné avec la plus courte validité.

4.3 Reconnaissance du paiement

Le Bénéficiaire reconnaît que tout paiement sous forme de Monnaie électronique exécuté ou reçu via le service de paiement de Monizze est libératoire comme si ce paiement avait été opéré par la remise de monnaie fiduciaire ou scripturale par l'expéditeur du paiement au récepteur, et renonce donc à se prévaloir de l'article 1243 du Code civil ou de toute autre disposition légale pour contester le paiement.

4.4 Dates de valeur

Monizze crédite le Marchand conformément à la législation applicable.

4.5 Accès au Profil myMonizze, Site sécurisé myMonizze ou à l'Application

Le Bénéficiaire pourra accéder à son Profil myMonizze, via le Site sécurisé myMonizze ou via l'Application, au moyen de son Login et Mot de passe qui lui auront été communiqués par Monizze et par ailleurs changé par le Bénéficiaire conformément aux Modalités pratiques.

4.6 Historique des opérations

Toutes les opérations concernant un Bénéficiaire (exécution d'un paiement) seront reprises dans un extrait électronique établi après chaque journée durant laquelle des opérations ont eu lieu, que le Bénéficiaire pourra consulter sur son Profil myMonizze via le Site sécurisé myMonizze ou l'Application, au moyen de son Login et Mot de passe. Le Bénéficiaire pourra également y consulter toutes les opérations relatives à son Compte Bénéficiaire du mois en cours ainsi que des trois derniers mois calendrier écoulés.

4.7 Demande de renseignements

Toute demande de renseignements relatifs à une opération ou un Service pourra être adressée à l'adresse e-mail support@Monizze.be.

4.8 Indication sur l'expiration des Titres

Monizze s'engage à avertir, par SMS, le Bénéficiaire au moins dix jours avant l'expiration de (une partie de) ses Titres-Repas électroniques, de ses Eco-Chèques électroniques, de ses Chèques-Cadeau, de ses Chèque-Consommation, sa Prime Corona, sa Prime Pouvoir d'Achat ou de tout autre Titre, si l'option SMS a été choisie par l'Employeur et à la condition que le Bénéficiaire ait renseigné un numéro de téléphone mobile valide lors de l'activation de sa Carte ou de son Profil myMonizze. Si l'Employeur n'a pas activé l'option SMS, le Bénéficiaire sera notifié par email à la condition d'avoir renseigné une adresse email valable lors de l'activation de sa Carte ou de son Profil myMonizze. A défaut, aucune notification ne pourra lui être envoyée.

4.9 Perte ou Vol

En cas de perte ou de vol de la Carte, le support peut être bloqué d'une manière simple, rapide et gratuite via un numéro d'urgence au 07/805.33.77 ou Cardstop, le Site sécurisé myMonizze, l'Application ou au moyen d'un SMS au numéro décrit dans les Modalités Pratiques. Monizze mettra à disposition du travailleur un nouveau support dans un délai de dix jours ouvrables, afin d'éviter l'expiration des Titres.

Ce nouveau support doit permettre d'utiliser le solde en Titres au moment de la déclaration de la perte ou du vol. A cette fin, la durée de validité des Titres est automatiquement prolongée de dix jours ouvrables après la déclaration du vol ou de la perte.

4.10 Conditions spécifiques aux Titres-Repas

Le Titre-Repas électronique a une durée de validité de douze mois, à compter du moment où le Titre-Repas est crédité sur le Compte Bénéficiaire Titres-Repas.

Les Titres-Repas électroniques sont crédités chaque mois, en une ou plusieurs fois, sur le Compte Bénéficiaire en fonction du nombre de jours de ce mois pendant lesquels le Bénéficiaire fournira vraisemblablement des prestations, conformément aux dispositions de l'article 19bis de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs.

Le Titre-Repas électronique ne peut être accepté qu'en paiement d'un repas ou pour l'achat d'aliments prêts à la consommation.

4.11 Conditions spécifiques aux Eco-Chèques

L'Eco-Chèque a une durée de validité de vingt-quatre mois, à compter du moment où l'Eco-Chèque est crédité sur le Compte Bénéficiaire.

L'Eco-Chèque ne peut être utilisé que pour le paiement des produits et services à caractère écologique repris dans la liste annexée à la convention collective de travail n° 98 conclue au sein du Conseil national du travail.

Les Eco-chèques ne peuvent être échangés partiellement ou totalement en espèces.

4.12 Conditions spécifiques aux Chèques-Cadeaux

Les Chèques-Cadeaux ne peuvent être échangés qu'auprès des entreprises qui ont conclu préalablement un accord avec Monizze.

Le Chèque-Cadeau a une validité d'un an à compter du moment où il est crédité sur le Compte Bénéficiaire Chèque-Cadeau.

Ils ne peuvent être payés en espèces au Bénéficiaire.

4.13 Conditions spécifiques au Produit Activ'

Les Titres Activ' ont une validité limitée à 15 mois, du 1er juillet de l'année au 30 septembre de l'année suivante.

Ils ne peuvent être acceptés qu'auprès des opérateurs culturels qui organisent des activités relevant des matières culturelles visées à l'article 4 de la loi spéciale du 8 août 1980 et qui sont reconnus, agréés ou subventionnés par l'autorité compétente ou auprès d'associations sportives pour lesquelles il existe une fédération, reconnue ou subventionnée par les Communautés ou appartenant à une des fédérations nationales de hockey, boxe, football et de golf.

Les commandes sont nominatives et ne peuvent être cédées.

Les Titres Activ' ne peuvent être payés en espèces au Bénéficiaire. A la date d'échéance tout Titre Activ' non utilisé sera irrémédiablement perdu, sans que Monizze ne soit tenue à aucun dédommagement ou remboursement.

4.14 Conditions spécifiques aux Chèques-Consommation

Le Chèque-Consommation a une validité fixe jusqu'au 31/12/2022 (initialement le 07/06/2021 et changé fin décembre 2020 au 31/12/2021 et en raison de l'introduction de la prime Corona au 31/12/2022), quelle que soit la date d'émission du chèque.

Le Chèque-Consommation ne peut être émis que jusqu'au 31/12/2020, à l'exception des établissements du secteur de la santé, qui sont autorisés à dépenser jusqu'au 30/06/2021.

Le chèque consommation ne peut être utilisé que chez l'Horeca, la culture et le sport et les commerces locaux, qui ont été durement touchés et contraints de fermer leurs portes pendant au moins un mois en raison des restrictions de Covid-19. À partir du 1er août 2021, l'acceptation sera étendue au même réseau que la prime Corona.

Les Chèques-Consommation ne peuvent pas être échangés, en partie ou en totalité, contre de l'argent liquide.

4.15 Conditions spécifiques à la prime Corona

La prime Corona a une validité fixe jusqu'au 31/12/2022, quel que soit le moment d'émission du chèque.

La prime Corona ne peut être émise que jusqu'au 31/12/2021.

Conformément à l'article 19quinquies, § 2, 4°, premier alinéa, a) à d), de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 précité, la Corona Premium sous forme électronique ne peut être dépensée qu'en

- a) dans les établissements relevant du secteur horeca ou dans les commerces de détail qui, en la présence physique du consommateur dans l'unité d'établissement, proposent des biens ou des services au consommateur, y compris les services de réparation lorsque le bien à réparer est physiquement transporté dans l'unité d'établissement et retiré de celle-ci par le consommateur, ou;
- b) dans les centres de bien-être, en ce compris notamment les saunas, les bancs solaires, les jacuzzis, les cabines de vapeur et les hammams, dans les activités qui sont nommées sous la Commission paritaire pour les attractions touristiques (CP 333), dans les cinémas et dans les autres établissements relevant du secteur culturel qui sont reconnus, agréés ou subventionnés par l'autorité compétente, ou ;
- c) dans les salles de bowling, les piscines et les centres de fitness et dans des associations sportives pour lesquelles il existe une fédération, reconnue ou subventionnée par les Communautés ou appartenant à une des fédérations nationales, ou ;
- d) dans les instituts de beauté, les instituts de pédicure non-médicale, les salons de manucure, les salons de massage, les salons de coiffure et barbiers, et les studios de tatouage et de piercing et les auto-écoles.

La prime Corona ne peut pas être échangé en partie ou en totalité contre de l'argent.

4.16 Conditions spécifiques à la Prime Pouvoir d'Achat

La Prime Pouvoir d'Achat a une validité fixe jusqu'au 31/12/2024, quel que soit le moment d'émission du chèque.

La Prime Pouvoir d'Achat peut être émise à partir du 01/06/2023 jusqu'au 31/12/2023.

La Prime Pouvoir d'Achat sous forme électronique ne peut être dépensée que pour réaliser des achats alimentaires (correspondant au cadre d'acceptation des chèques repas) ou pour l'achat de produits et services à caractère écologique (correspondant au cadre d'acceptation des éco-chèques).

La Prime Pouvoir d'Achat ne peut pas être échangé en partie ou en totalité contre de l'argent.

La Prime Pouvoir d'Achat ne peut être utilisé que dans les établissements énumérés à l'article 19quinquies, § 2, 4°, de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 précité ;

a) en paiement d'un repas ou pour l'achat d'aliments prêts à la consommation, ou ;

b) pour l'achat de produits et services à caractère écologique repris dans la liste annexée à la convention collective de travail n°98 conclue au sein du Conseil national du travail.

ARTICLE 5 Rémunération et frais

La rémunération et les frais éventuels payables à Monizze pour les Services ou pour le remboursement de la Monnaie électronique sont facturés à l'Employeur conformément au Contrat de services conclu entre Monizze et ce dernier.

Ces rémunération et frais ne seront en aucun cas prélevés directement par Monizze sur le Solde conformément à la législation applicable.

Les SMS envoyés à Monizze par le Bénéficiaire pour la consultation du solde, l'information sur les dernières transactions ou le blocage d'une Carte sont facturés directement par l'opérateur de téléphonie mobile au Bénéficiaire, aux tarifs indiqués dans les Modalités Pratiques. Le SMS d'activation du service ainsi que les SMS notifiant que le Compte Bénéficiaire a été crédité ou l'expiration de Titres (envoyés uniquement quand l'Employeur a activé cette option) sont également gratuits pour le Bénéficiaire. Les emails envoyés au Bénéficiaire en application des présentes Conditions sont également gratuits.

Le support émis par Monizze que le Bénéficiaire utilise pour le paiement par Titres-Repas, Eco-Chèques, Chèques-Cadeau, Chèques-Consommation, Prime Corona ou la Prime Pouvoir d'Achat sous forme électronique est gratuit pour le Bénéficiaire.

En cas d'indication de perte ou de vol, le Solde en Titres sous forme électronique ne peut pas être utilisé pour le paiement du support de remplacement.

ARTICLE 6 Absence d'intervention dans les relations entre le Bénéficiaire et le Marchand

Monizze propose un service de paiement électronique exclusivement basé sur de la monnaie électronique. Dans le cadre du paiement, Monizze n'intervient dès lors à aucun titre et à aucun moment dans les relations qui peuvent exister entre le Bénéficiaire et un Marchand. En particulier, Monizze n'assume aucune responsabilité quant au respect par les Bénéficiaires et/ou Marchands de leurs éventuelles obligations réciproques, ni quant à la nature du transfert de Monnaie électronique (paiement d'une dette/d'un service/d'un produit, donation, prêt, paiement indu, etc.) ou quant à la validité ou l'exactitude du paiement.

Quand le Bénéficiaire titulaire d'un Compte Bénéficiaire paie un Marchand au moyen d'un Titre, il est entendu clairement que les produits achetés correspondent bien aux produits autorisés par la législation en vigueur s'agissant de l'utilisation du Titre en question.

ARTICLE 7 Engagements et Autorisations du Bénéficiaire

Le Bénéficiaire s'engage à utiliser les Services fournis par Monizze de bonne foi, à des fins légales uniquement, et dans le respect des présentes Conditions et des Modalités pratiques.

Le Bénéficiaire est seul responsable de la préservation de son moyen de Paiement émis par Monizze, ainsi que du Code PIN (quand actif) de sa Carte et de ses Login et Mot de passe lui permettant d'accéder aux Services et fonctionnalités, à son Profil myMonizze et de l'utiliser pour effectuer des paiements en ligne. Il s'engage à conserver et à garder ses Code, Login et Mot de passe secrets (et notamment à cette fin, à effacer immédiatement de la mémoire

de son téléphone portable les SMS envoyés contenant son Code) et prendra toutes les précautions nécessaires pour éviter que des tiers puissent, sans son consentement, utiliser les Services de Monizze et disposer ainsi de sa monnaie électronique. Le Bénéficiaire devra immédiatement informer Monizze, conformément aux Modalités Pratiques, de tout événement susceptible de mener à un tel abus (tel que la perte de sa carte Monizze, Code/Login et Mot de passe, etc.), ainsi que de tout abus ou fraude qu'il aura constaté. Dès réception de cette notification par Monizze, Monizze bloquera le Solde de l'Utilisateur et rendra le Code/Login et Mot de passe de l'Utilisateur inopérants, afin de limiter le dommage du Bénéficiaire. Le Solde pourra être débloqué par la suite à la demande du Bénéficiaire, selon les Modalités pratiques. Il est ainsi entendu que le Bénéficiaire est seul responsable, et à l'exclusion de Monizze, de tout paiement effectué, le cas échéant sans son consentement, avec sa Carte ou tout autre moyen de paiement électronique proposé par Monizze, à l'aide de ses Code, Login et Mot de passe.

Le Bénéficiaire autorise et mandate expressément Monizze, mais uniquement en cas de nécessité, dans l'exécution des Services ou à des fins d'identifier ou empêcher des fraudes ou des actes illicites, pour recueillir en son nom des informations le concernant auprès de son Employeur ou de son opérateur de téléphonie mobile.

Toutes les questions relatives au nombre de Titres reçus ou à la valeur versée sur les Comptes Bénéficiaires doivent être adressées au département des ressources humaines de l'Employeur du Bénéficiaire.

ARTICLE 8 Engagements de Monizze

Monizze s'engage à respecter la législation applicable, notamment en matière de vie privée et de traitement des données à caractère personnel (cf. article 14 ci-dessous).

Monizze s'engage à tenir le Bénéficiaire informé de l'évolution du réseau de Marchands acceptant les moyens de paiement émis ou compatibles Monizze. Cette information est régulièrement mise à jour sur son site www.monizze.be ou accessible dans l'Application. Monizze invitera les établissements susceptibles d'accepter les Moyens de Paiement compatibles Monizze à s'affilier au dit système.

Monizze maintiendra ses systèmes informatiques en accord avec la législation en vigueur en matière de Titres. Monizze s'engage à mettre en œuvre tous les moyens raisonnables à sa disposition pour assurer un accès ininterrompu à son Site Internet et à son Application, ainsi qu'à ses Services, et s'efforcera en particulier à ce que le Bénéficiaire puisse disposer de sa monnaie électronique sans interruption. Malgré ces diligences, certains problèmes techniques peuvent survenir rendant les Services, le Site Internet ou l'Application momentanément indisponibles. Pour autant que de besoin, et sans préjudice du droit de Monizze d'invoquer la force majeure, et du fait qu'il ne repose sur Monizze qu'une obligation de moyen en ce domaine, Monizze n'assume aucune responsabilité en cas d'inaccessibilité des Services, du Site Internet ou de l'Application rendant impossible l'exécution de paiements ou toute autre opération, ou en cas d'inexécution, exécution partielle, erronée ou tardive d'un paiement (ci-après, collectivement, "une inexécution") lorsque cette inaccessibilité ou inexécution résulte d'une cause quelconque échappant au contrôle raisonnable de Monizze, et notamment (1) les défaillances techniques auprès de sous-traitants ou fournisseurs de Monizze, (2) la coupure de ligne téléphonique ou autre voie de communication, (3) la panne des équipements hardware de Monizze, (4) la défaillance des logiciels, (5) la fréquentation intensive du Site Internet et la surcharge des systèmes de Monizze, (6) la coupure de courant, et (7) la défaillance quelconque du réseau de téléphonie mobile. Le Bénéficiaire a l'obligation d'informer Monizze dans les plus brefs délais de tout problème technique ou de tout dysfonctionnement qu'il constate dans l'utilisation des Services, du Site Internet ou de l'Application et ce, conformément aux dispositions reprises dans les Conditions Générales d'Utilisation.

Monizze peut par ailleurs volontairement interrompre, sans préavis, l'accès au Site Internet, à l'Application ou à certains Services (1) afin de prévenir ou de remédier à une éventuelle déficience ou panne de son hardware, software, ou équipements de communication, (2) si Monizze le juge utile, notamment, et sans limitation, en cas de tentative de piratage, de détournement de fonds, abus/fraude ou (3) afin d'assurer la maintenance ou d'apporter des améliorations/sécurisations. Lorsque cela est raisonnablement possible, Monizze s'efforcera d'informer au préalable le Bénéficiaire, des interruptions prévues. Monizze ne peut en aucun cas être tenue responsable des dommages soufferts par l'Employeur, les Bénéficiaires ou les Marchands résultant éventuellement de ces suspensions.

Cependant, Monizze s'engage à prolonger la validité en cours des Titres avec une durée équivalente à celle de toute interruption des Services de Monizze imputable à Monizze, qui aurait rendu impossible l'utilisation par les Bénéficiaires

de leurs Moyens de Paiement chez un Marchand. Monizze sera également en droit de suspendre l'accès aux Services à un Bénéficiaire particulier (i) si elle l'estime nécessaire pour prévenir ou remédier à des abus ou fraudes ou utilisations des Services contraires aux finalités et conditions des Services, ou (ii) si elle a des soupçons raisonnables de tels abus/fraudes/utilisations, ou (iii) pour se conformer à des demandes ou instructions émanant de personnes, organes ou autorités compétents.

ARTICLE 9 Contestations

Dans les limites légalement autorisées, toute plainte ou contestation généralement quelconque relative (1) à un dysfonctionnement d'un Service, du Site Internet ou de l'Application, (2) à une information généralement quelconque émanant de Monizze ou figurant sur le Site Internet ou l'Application, (3) à une erreur commise dans l'exécution d'un paiement ou de tout autre Service, (4) à une inexécution (telle que définie à l'article 9 ci-dessus) par Monizze, doit être notifiée par le Bénéficiaire à Monizze par courrier recommandé à l'adresse suivante : 18 Rue Vandendriessche, 1150 Bruxelles ou par email à l'adresse email suivante : (support@monizze.be), sous peine de déchéance du droit de contestation du Bénéficiaire, dans les 10 jours ouvrables suivant celui au cours duquel le Bénéficiaire en a eu connaissance ou peut être présumé en avoir pris connaissance. Le Bénéficiaire est présumé avoir pris connaissance d'un SMS ou d'un email, le jour de l'envoi du SMS ou de l'email par Monizze.

Monizze ne participe à aucun système de règlement extra-judiciaire des plaintes et recours de ses clients Employeur ou des Bénéficiaires, sans préjudice à la possibilité de conclure au cas par cas, une convention organisant un tel règlement extra-judiciaire.

ARTICLE 10 Responsabilité de Monizze

Monizze est responsable de son dol ou de sa faute lourde. Dans les limites légalement autorisées, elle n'est pas responsable d'une faute légère (occasionnelle ou non).

Sans préjudice d'autres causes d'exclusion ou de limitation de responsabilité prévues par ces Conditions ou Modalités pratiques, Monizze ne peut en aucun cas être tenue responsable vis-à-vis du Bénéficiaire de tout dommage causé par un cas de force majeure ou des mesures prises par les autorités belges ou européennes compétentes. En conséquence, et sans que cette énumération soit exhaustive, elle ne répond pas des conséquences préjudiciables résultant directement ou indirectement de tout fait échappant à son contrôle raisonnable, et notamment (1) d'un incendie ou d'une inondation, (2) d'une panne d'électricité, (3) de la grève de son personnel ou d'un de ses fournisseurs ou sous-traitants, de pandémies (4) des opérations ordonnées par des personnes investies d'un pouvoir de fait en cas de guerre, troubles, émeutes ou occupation du territoire par des forces étrangères ou illégales, (5) de décisions des autorités, (6) des erreurs ou d'une interruption technique ou autre des activités des services belges ou étrangers du télégraphe, du téléphone, de la poste, de sociétés de transport privé ou des opérateurs de téléphonie mobile, ou de tout autre prestataire de service de la société de l'information au sens de la Directive 2000/31/CE du 8 juin 2000 relative à certains aspects juridiques des services de la société de l'information, et notamment du commerce électronique, dans le marché intérieur.

Monizze ne pourra en aucun cas être tenue responsable de tout problème de paiement ou autre survenu à la suite (1) d'erreurs ou inexactitudes dans les informations communiquées par les Marchands à leurs clients quant à l'utilisation du système de paiement proposé (notamment erreur dans les Shortcodes renseignés, etc.), (2) de tout problème technique ou autre survenu auprès d'un Marchand.

Dans tous les cas où la responsabilité de Monizze est engagée, celle-ci sera limitée aux dommages qui constituent la conséquence nécessaire, prévisible et inévitable de la faute de Monizze et ne peut en aucun cas donner lieu à une indemnisation des préjudices indirects de nature financière, commerciale ou autre. Dans les limites légalement permises, la responsabilité de Monizze par Bénéficiaire sera toujours limitée au Solde disponible sur le Compte Bénéficiaire du Bénéficiaire au moment de la faute commise par Monizze.

Monizze ne pourra en aucun cas être tenue responsable vis-à-vis du Bénéficiaire de toute forme de dommage qui serait la conséquence, partiellement ou totalement, d'une violation même involontaire par le Bénéficiaire des Conditions ou Modalités pratiques.

ARTICLE 11 Durée et fin du contrat

Le Bénéficiaire bénéficie d'un Compte Bénéficiaire suite à la signature d'une convention avec son Employeur. Son Employeur a signé un contrat de service avec Monizze et le Bénéficiaire a été clairement indiqué par son Employeur comme bénéficiaire des Titres émis par Monizze. Les présentes Conditions sont, sauf dispositions particulières contraires, applicables à toutes les fournitures de Titres par Monizze au Bénéficiaire.

L'Employeur est en mesure de mettre fin à son contrat, conformément aux dispositions indiquées dans le contrat de service entre l'Employeur et Monizze. Lors du dernier versement de l'Employeur, Monizze émettra les derniers Titres pour les Bénéficiaires. Monizze s'engage à maintenir ses services pour l'Utilisateurs jusqu'à la date d'expiration du dernier Solde.

Aucune indemnité ne peut être réclamée par le Bénéficiaire des conséquences qu'entraîne la fin du contrat de service entre son Employeur et Monizze, quel qu'en soit la cause et même si le contrat a été résilié par l'Employeur suite à une faute grave de Monizze.

Monizze se réserve le droit de mettre un terme au présent accord d'utilisation, sans préavis et sans aucune indemnité, par l'envoi d'un SMS au numéro de téléphone mobile du Bénéficiaire ou par email à l'adresse email du Bénéficiaire, dans l'hypothèse où :

- Monizze l'estime nécessaire en vue de garantir la sécurité ou l'intégrité des Services, de son Site Internet ou de son Application ;
- Le Bénéficiaire utilise les Services ou les fonctionnalités du Site Internet ou de l'Application de manière frauduleuse ou abusive.

ARTICLE 12 Droit de propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle en rapport avec les Services, le Site Internet ou l'Application appartiennent à Monizze, ses donneurs de licence ou à ses fournisseurs.

Monizze ne concède au Bénéficiaire qu'un droit personnel, non exclusif et non transférable d'accès et d'utilisation aux Services, conditionné par le respect des présentes Conditions. Les Services (considérés comme un tout indissociable) et les différents éléments qui le composent (tels notamment les textes, photographies, catalogues, mises en page, marques, logos, illustrations, logiciels spécifiques, vidéos) sont protégés par des droits intellectuels appartenant à Monizze ou à ses donneurs de licences. Le cas échéant, ils ont fait l'objet d'une autorisation de publication, de diffusion ou d'un droit d'usage acquis auprès de ces tiers. Le logo, le nom des produits, des services ou le nom de sociétés mentionnés sur les Services sont susceptibles de constituer les marques, noms commerciaux, dénominations sociales de leurs titulaires respectifs. Le Bénéficiaire s'engage expressément à respecter ces droits de propriété intellectuelle. Sous réserve des exceptions prévues par la loi, le Bénéficiaire s'interdit, sans que cette liste ne soit limitative : de modifier, copier, distribuer, transmettre, diffuser, publier, concéder sous licence, transférer, vendre, reproduire ou faire reproduire tout ou partie des informations, du logiciel, du produit ou service obtenu à partir des Services, à titre temporaire ou définitif, par tout procédé, connus ou inconnus, sur tout support, sans l'accord préalable écrit de Monizze. Le non-respect de cette interdiction constitue une contrefaçon susceptible d'engager la responsabilité civile et pénale du contrefacteur.

ARTICLE 13 Enregistrement et traitement des données à caractère personnel des Bénéficiaires - personnes physiques

Monizze et le client veillent, à tout moment, à se conformer à leurs obligations au regard de la législation belge applicable en matière de protection de la vie privée et des données à caractère personnel, ainsi que du Règlement (UE) 2016/679

du 27 avril 2016 (Règlement relatif à la protection des données des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel).

Monizze traitera ces données, selon les modalités prévues dans sa [Charte Vie Privée](#) qui sera mise à jour au regard du Règlement précité, dans le but principal d'exécuter le Service envers le Client et le Bénéficiaire dans le respect des lois applicables et de leur offrir tout nouveau produit, ce qui couvre notamment la gestion et l'archivage des opérations de paiements et autres, le remboursement de la Monnaie électronique, l'administration et la gestion des relations contractuelles, la gestion des sites internet et plateformes mis à la disposition du Bénéficiaire dans le cadre de celles-ci, la vérification et le testing des systèmes informatiques utilisés, le contrôle de la régularité des opérations et la prévention des irrégularités (prévention de blanchiment, des abus et des fraudes,) etc.).

Monizze s'engage à ne pas communiquer les données à caractère personnel des Bénéficiaires à des tiers, hormis à ses fournisseurs ou sous-traitants dans la mesure où cette communication est nécessaire pour l'exécution des Services et la gestion de la relation contractuelle avec le Client.

Monizze a le droit de communiquer les données à caractère personnel à toute autorité judiciaire ou administrative belge ou étrangère dans la mesure où elle est y est tenue, en vertu de la réglementation en vigueur (documents sur les Bénéficiaires, leur Monnaie électronique et les opérations effectuées etc).

La durée du traitement des données à caractère personnel sera limitée à ce qui est strictement nécessaire pour permettre à Monizze d'exercer ses droits et exécuter ses obligations contractuelles et légales.

Le Bénéficiaire, et tout autre personne concernée par le traitement de ses données à caractère personnel a un droit d'accès à ses données personnelles, et a le droit d'obtenir la rectification des données inexacts qui le concernent soit en adressant un courrier à Monizze avec une photocopie de sa carte d'identité, soit en suivant la procédure prévue à cet effet sur site sécurisé myMonizze soit en envoyant un email à cet effet à l'adresse privacy@monizze.be.

ARTICLE 14 Conditions spécifiques pour l'utilisation de l'Application ou l'accès au Site sécurisé myMonizze

14.1. Etapes à suivre pour utiliser l'Application ou accéder au Site sécurisé myMonizze

Pour accéder la première fois à l'Application et au Site sécurisé myMonizze et utiliser les Services accessibles à travers celle-ci, le Bénéficiaire doit suivre différentes étapes, telles que définies dans les Modalités Pratiques.

En tout état de cause, il doit prendre connaissance des présentes Conditions d'utilisation, les accepter expressément en cochant la case correspondante, et valider sa demande d'inscription (étant entendu que le Bénéficiaire a la possibilité d'imprimer ces documents et/ou de les enregistrer sur un appareil). A l'inscription, le Bénéficiaire reçoit les Conditions générales dans un email de confirmation. Par ailleurs, le Bénéficiaire peut à tout moment demander à recevoir les Conditions générales sous format papier à l'adresse suivante : support@monizze.be.

Des moyens techniques sont mis en place pour s'assurer que toutes les informations requises ont été fournies par le Bénéficiaire et un récapitulatif est proposé à celui-ci avant la validation, pour lui permettre de contrôler l'exactitude des données fournies.

14.2. Exigences spécifiques à l'Application

L'Application doit être considérée comme un contenu numérique qui n'est pas fourni sur un support matériel. En téléchargeant l'Application, le Bénéficiaire accepte que l'exécution commence avant la fin du délai de rétractation et ce faisant, il reconnaît expressément qu'il perd son droit de rétractation.

Le Bénéficiaire qui fait usage de l'Application doit s'assurer à tout moment que son équipement (en particulier son appareil), son hardware et software sont adéquats et compatibles pour le chargement et l'utilisation des logiciels et des bases de données mis à disposition par Monizze à travers l'Application.

Le Bénéficiaire peut trouver dans les Modalités pratiques toutes les informations pertinentes concernant les fonctionnalités de l'Application, ainsi que son interopérabilité avec certains matériels ou logiciels, dont Monizze a raisonnablement connaissance, ainsi que les informations sur les mesures de protection technique applicables.

De nouvelles versions de l'Application sont régulièrement mises à la disposition des Bénéficiaires à travers la boutique d'applications, telle que l'App Store ou Google Play. Dans cette hypothèse, un message l'informant de ces mises à jour et de leurs principales caractéristiques apparaîtra sur son appareil. En téléchargeant ces mises à jour, le Bénéficiaire accepte les modifications apportées à l'Application ou aux Services et qui résultent de celles-ci. Il s'engage à télécharger régulièrement les mises à jour, et au plus tard dans le mois de leur mise à disposition.

Le Bénéficiaire est informé et accepte que, s'il n'installe pas certaines mises à jour, Monizze peut suspendre l'accès à l'Application.

L'Application peut être téléchargée gratuitement par le Bénéficiaire à travers une boutique en ligne (App Store ou Google Play, par exemple). Les Services accessibles à travers l'Application sont fournis au Client sans paiement d'un prix.

14.3. Exigences communes à l'Application et au Site internet

Le Bénéficiaire s'engage à utiliser l'Application et à accéder au Site internet – ainsi qu'aux Services fournis à travers ceux-ci – dans le respect des présentes Conditions d'utilisation et de toute autre disposition légale ou réglementaire applicable.

En particulier, il s'engage à fournir des informations personnelles exactes et à ne pas utiliser l'Application ou accéder au Site à des fins illicites ou pour porter atteinte aux droits de Monizze ou des tiers.

Le Bénéficiaire reste en tout temps responsable de la sécurité de son Compte Bénéficiaire et de toutes les instructions et/ou Commandes opérées via son Compte. Il est notamment interdit de donner accès à son Compte Bénéficiaire, de vendre ou de prêter son Compte Bénéficiaire à un tiers. Le Bénéficiaire ne partagera pas ses identifiants (login et/ou mot de passe).

Le Bénéficiaire s'interdit de poser le moindre acte susceptible de porter atteinte à la sécurité de l'Application ou du Site internet.

Le Bénéficiaire est seul et unique responsable des contenus qu'il diffuse sur internet dans ses espaces dédiés. Le Bénéficiaire s'engage à ce que ses contenus et commentaires ne portent pas atteinte aux droits de tiers (respect des droits de propriété intellectuelle, de la réglementation en matière de non-discrimination et de vie privée.) Il s'abstiendra notamment de toute forme de communication raciste, sexiste, diffamatoire, injurieuse, pornographique et / ou apologétique de crimes contre l'humanité. Monizze se réserve un droit de regard sur les commentaires et contenus postés par le Bénéficiaire et peut, en cas de violation des conditions d'utilisation, retirer ou censurer les contenus interdits.

ARTICLE 15 Dispositions diverses

15.1. Preuve

Les communications par le biais de fax, de SMS, de courrier électronique ainsi que par avis sur la partie sécurisée du Site Internet ou de l'Application sont des modes de communication valables en vertu des présentes Conditions.

Toutes les informations reprises dans la base de données informatique de Monizze relatives notamment aux instructions et confirmations de paiement reçues de Bénéficiaires, aux SMS envoyés par Monizze, aux demandes de remboursement et autres demandes reçues de Bénéficiaires et à l'exécution des opérations de paiement et remboursement par Monizze (à savoir quant à la date et heure de ces instructions/confirmlations/demandes/opérations et SMS et quant à leur contenu), ont force probante jusqu'à preuve du contraire, comme un écrit signé en original sur un support papier.

Les documents émanant de Monizze reproduisant ces données et les traces inaltérables, sûres et fiables gravées sur les systèmes informatiques de Monizze de ces données sont considérés comme probants, jusqu'à preuve du contraire. Monizze peut prouver l'accès au Site Internet et la réception/l'envoi de SMS par tous moyens électroniques appropriés.

Les traces inaltérables, sûres et fiables gravées sur les systèmes informatiques de Monizze vaudront preuve de cet accès/réception/envoi.

Sauf preuve contraire apportée par le Bénéficiaire, les copies ou reproductions de documents produits par Monizze ont la même force probante que l'original. Les parties reconnaissent que des demandes ou conditions particulières peuvent faire l'objet d'une acceptation particulière par le Bénéficiaire sur le Site Internet ou l'Application. Le Bénéficiaire est présumé avoir fait cette demande particulière ou accepté ces conditions particulières en cliquant sur une icône « j'accepte » sur le Site Internet ou l'Application. La preuve de ces acceptations ainsi que de l'acceptation des présentes Conditions peut être apportée par Monizze par tous moyens électroniques appropriés.

15.2. Archivage du contrat

Les informations relatives aux contrats conclus avec les Bénéficiaires sont archivées par Monizze. Le Bénéficiaire peut accéder aux contrats archivés pour lequel il a été une des parties contractantes en faisant la demande par e-mail à l'adresse suivante : support@monizze.be, ou par courrier postal à l'adresse suivante : 18 Rue Vandendriessche, 1150 Bruxelles, à la condition d'identifier clairement le contrat concerné.

Lesdits contrats archivés ne font en aucun cas l'objet d'une mise à disposition auprès de tiers.

15.3. Indivisibilité

Si l'une des dispositions des présentes Conditions est invalidée pour quelque motif que ce soit, les parties contractantes conviennent que les autres dispositions resteront pleinement applicables. La clause nulle, invalide, illégale ou inapplicable sera remplacée rétroactivement par une clause valable et applicable dont la teneur est aussi proche que possible, sur le plan économique ou fonctionnel, de celle de la clause originale.

15.4. Langue

Les présentes Conditions sont disponibles en français, néerlandais et en anglais. Au cours de la relation contractuelle nouée entre Monizze et le Bénéficiaire, les communications, en application des Conditions, se feront dans l'une de ces langues, suivant le choix opéré par le Bénéficiaire lors de son inscription ou dans les mises à jour dans son Profil myMonizze.

15.5. Modification des Conditions

Monizze est en droit de modifier les Conditions à tout moment et publiera les Conditions modifiées sur le Site Internet et l'Application, le Bénéficiaire étant par ailleurs informé de cette modification par email, à la condition d'avoir renseigné une adresse email valable lors de l'activation de sa Carte ou de son Profil myMonizze. Les nouvelles Conditions entrent en vigueur au plus tôt un mois après leur publication sur le site de Monizze et l'Application, et la notification faite au Bénéficiaire. En cas de désaccord, le Bénéficiaire est invité à contacter Monizze.

ARTICLE 16 Droit applicable et règlement des différends

Les Conditions sont régies par le, et seront interprétées conformément au droit belge. Tout différend relatif à l'acceptation par le Bénéficiaire, la validité, l'interprétation ou à l'exécution de ces Conditions relèvera de la compétence exclusive des cours et tribunaux de l'arrondissement de Bruxelles.